

Taxe d'accise—Loi

seraient tout simplement impossibles à réaliser. John Stoik, le président de Gulf Canada, faisait quelques observations pertinentes sur l'effet des programmes d'encouragement du secteur pétrolier sur les sociétés canadiennes. Voici ce qu'il déclarait le 8 janvier:

Si l'on supprime les subventions du programme d'encouragement du secteur pétrolier, les sociétés qui en souffriront le plus sont les sociétés canadiennes qui se livrent à cette activité. Si les subventions sont supprimées, c'est elles qui en pâtiront le plus.

Monsieur le Président, le taux de canadienisation de l'industrie pétrolière et gazière est passé de 28 p. 100 à 38 p. 100 en trois ans seulement, ce qui est un bon début dans la poursuite de notre objectif de 50 p. 100 d'ici 1990. Nous avons accompli des progrès notables à l'égard de la canadienisation dans les zones éloignées. Alors qu'en 1980, quelques multinationales dominaient la situation, nous avons maintenant un nombre impressionnant de sociétés canadiennes privées, de même que Petro-Canada. Les sociétés canadiennes détenaient 38 p. 100 des terres éloignées en 1980. En vertu des nouveaux arrangements, elles peuvent gagner jusqu'à 60 p. 100, dans des conditions qui sont justes pour toutes les sociétés, qu'elles soient étrangères ou canadiennes.

Toutefois, le changement va au-delà de la simple propriété, monsieur le Président. Plusieurs des nouvelles dispositions d'amodiation prévoient que des sociétés canadiennes deviendront, avec le temps, les exploitants de projets d'exploration. Les sociétés Home, Husky et Bow Valley sont parmi les nouvelles arrivées à faire de la prospection dans les régions pionnières; elles se sont taillées une place parmi les exploitants et ont mis sur pied un important groupe d'entreprises canadiennes qui, pour la première fois, sont en mesure de soutenir la concurrence pour la prospection tant au large de nos côtes que dans nos régions septentrionales. La canadienisation que nous avons entreprise favorise nos objectifs à la fois de sécurité énergétique et d'expansion économique. A titre d'exemple, les projets mis en chantier au large de la Nouvelle-Écosse ont été grandement subventionnés par le biais du Programme d'encouragement du secteur pétrolier; ils ont créé de nouvelles possibilités économiques dans la province car ils y ont attiré des entreprises du secteur tertiaire; en outre on planifie à l'heure actuelle et pour la décennie la production de gaz naturel sur l'Île de Sable. Le nombre de puits qui ont été forés au large de la côte Est a quadruplé en 1983; des entreprises canadiennes ont participé à tous les travaux de forage.

La demande pétrolière, un facteur essentiel à la sécurité de notre approvisionnement énergétique, a considérablement faibli, monsieur le Président. Se situant à 1.5 million de barils par jour en 1972, elle a atteint en 1979 le point culminant de 1.9 million de barils par jour. En 1983, environ quatre ans plus tard, la demande nationale a baissé à 1.4 million de barils par jour, et ce en dépit d'une légère augmentation du produit intérieur brut. Cette baisse marquée, que peu de gens hormis le gouvernement croyaient possible, nous la devons à des milliers de Canadiens, dont un bon nombre ont bénéficié des subventions fédérales pour délaissier le chauffage au mazout en faveur du chauffage au gaz naturel. Aujourd'hui, peu de gens croient que la demande pétrolière connaîtra une augmentation tangible pendant le reste de la décennie. Les importations nettes de pétrole qui étaient de 300,000 barils par jour en 1979, ont été carrément nulles en 1983. L'excédent global au chapitre de nos échanges énergétiques, de quelque 3.9 milliards de dollars en

1979, a atteint les 6.3 milliards en 1982. Les activités de forage de puits de pétrole se sont accrues de plus de la moitié en 1983, atteignant ainsi un niveau record. Et elles continueront de se multiplier si les provinces où elles se déroulent savent leur accorder leur appui. Les nouveaux encouragements tant fédéraux que provinciaux ont entraîné la mise sur pied de projets de récupération assistée du pétrole, l'expansion de Syncrude et de Suncor, et l'exploitation sur place des sables bitumineux. En 1983, la production pétrolière s'est accrue pour la première fois depuis 1979.

Enfin, tandis que certains de nos adversaires persistent à se plaindre «du régime fiscal imposé par le gouvernement fédéral», des observateurs plus avisés constatent que le régime actuel est le fruit d'ententes conclues entre les autorités fédérales et les autorités provinciales. Les négociations ont nécessité des compromis de part et d'autre. Les objectifs établis dans le Programme énergétique national ont cependant été sauvegardés, et les compétences fédérales et provinciales ont été respectées. Les relations qui existent entre les autorités fédérales sont désormais caractérisées par un nouvel équilibre.

Dans le bon vieux temps, monsieur le Président, les provinces productrices se déchargeaient largement sur le gouvernement fédéral du fardeau que représentait l'encouragement du secteur pétrolier, tandis qu'elles empochaient la part du lion en matière de recettes. Aujourd'hui, celles-ci continuent à recevoir une part importante du total des recettes pétrolières, et ce n'est que juste, mais désormais une nouvelle attitude caractérise cette association pour ce qui est des encouragements fiscaux, notamment ceux accordés pour les projets de Cold Lake et de Wolf Lake. Cette formule est de bon augure pour les relations fédérales-provinciales et pour l'avenir du secteur pétrolier et gazier. J'espère que nos homologues provinciaux partageront cet avis et qu'ils écartent également un retour au déséquilibre d'antan.

● (1610)

En matière de pétrole, nous avons connu, au Canada comme dans le monde entier, des modifications majeures ces dernières années. Notre politique tend à favoriser cette évolution tout en garantissant la réussite de nos efforts en vue d'accepter le changement à l'échelle nationale et internationale. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui illustre très bien notre façon de nous plier au changement en venant en aide à ce secteur de manière à promouvoir ses activités.

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, essentiellement, le projet de loi C-14 procurera au secteur énergétique canadien des redevances supplémentaires dont il a bien besoin. J'ai prêté une oreille attentive aux propos du ministre. Malgré tout mon respect pour celui qui vient d'accéder à ce poste, il ne s'y connaît pas beaucoup en matière d'énergie. La nature de ce projet de loi lui échappe. Autrement, il n'aurait pas soutenu avec autant d'acharnement une mesure aussi destructrice. Ainsi, il énumère toutes les raisons qui expliquent la chute des prix du pétrole et la nécessité des redevances supplémentaires. Il lie la baisse des prix à la récession. Par contre, il omet de mentionner que la raison principale de ce besoin de redevances tient au fait que le PEN a été fondé sur la perspective d'un accroissement des revenus tellement fausse et tellement contraire à la réalité internationale qu'il nous faut maintenant un palliatif de ce genre.